



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-116**

Lampe à LED de classe A+ (France d'outre-mer)

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, en France d'outre-mer.

2. Dénomination

Mise en place d'une lampe à diodes électroluminescentes (LED) de classe supérieure ou égale à A+.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Les lampes à LED doivent être au minimum de classe énergétique « A+ » et d'une durée de vie d'au moins 25 000 h.

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'une ou plusieurs lampes à LED de classe supérieure ou égale à A+ et la durée de vie des lampes installées.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un nombre donné d'équipements, identifiés par leur marque et référence, et elle est accompagnée d'un document issu du fabricant indiquant que le ou les équipement(s) de marque et référence installé est (sont) une (des) lampe(s) LED de classe énergétique supérieure ou égale à A+. Ce document précise la durée de vie des lampes installées.

4. Durée de vie conventionnelle

6 ans pour les lampes de durée de vie d'au moins 25 000h

10 ans pour les lampes de durée de vie d'au moins 40 000h.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Durée de vie D_v de la lampe (en h)	Montant en kWh cumac par lampe à LED	X	Nombre de lampes à LED installées
$25\ 000 \leq D_v < 40\ 000$	830		N
$40\ 000 \leq D_v$	1 300		N

D_v est la durée de vie (en heures) fournie par le fabricant de la lampe à LED



**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-EQ-116,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.**

A/ BAT-EQ-116 (v. A14.1) : Mise en place d'une lampe à diodes électroluminescentes (LED) de classe supérieure ou égale à A+.

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :

Référence de la facture :

*Nom du site des travaux ou nom de la copropriété :

*Adresse des travaux :

Complément d'adresse :

*Code postal :

*Ville :

Les lampes sont installées dans un bâtiment tertiaire existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération et situé en France d'outre-mer : OUI NON

*Nombre de lampes à LED installées :

Caractéristiques de l'équipement :

*Type de lampe :

*Durée de vie de la lampe à LED (heures) :

*Lampe à LED de classe A+ ou supérieure : OUI NON

A ne remplir que si les marque et référence de la lampe à LED ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

*Marque :

*Référence :